

Protocole sanitaire pour l'école de Berry-au-Bac pour le lundi 4 janvier 2021

Ce protocole se base sur le protocole sanitaire, mis en ligne par l'Éducation Nationale le jeudi 29 octobre 2020 .
education.gouv.fr. Il sera appliqué à partir du lundi 4 janvier 2021.

L'entrée et la sortie des élèves et organisation de la récréation

ATTENTION : AUCUN PARENT N'EST AUTORISÉ À ENTRER DANS L'ÉTABLISSEMENT.

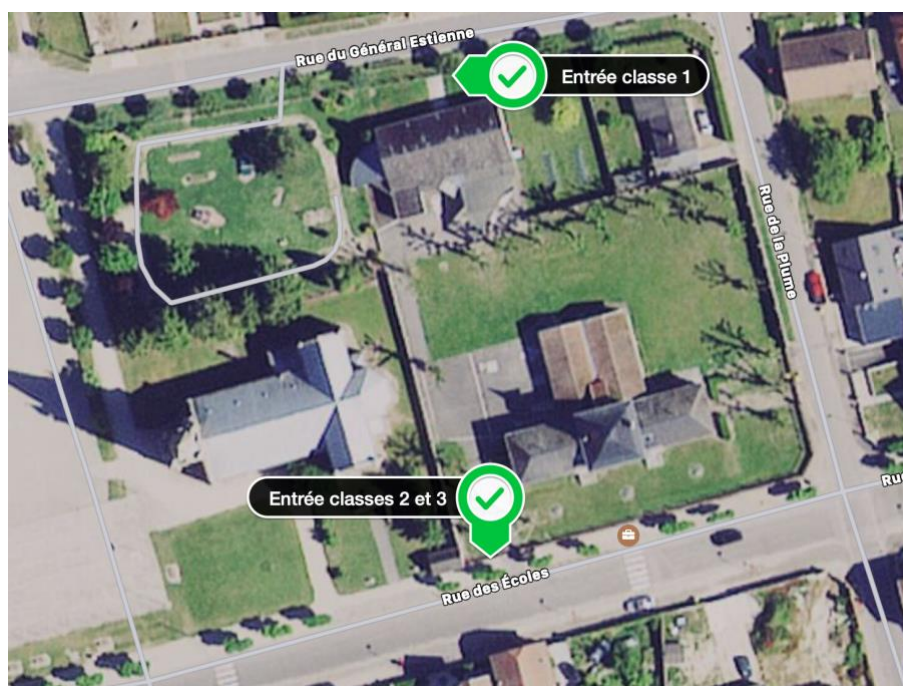
LES HORAIRES DES OUVERTURES DES PORTES

- MATIN : 8 h 20 – 8 h 30
- LA SORTIE DU MIDI : 11 h 30
- L'APRÈS-MIDI : 13 h 20 - 13 h 30
- LA SORTIE DE L'APRÈS-MIDI : 16 h 30

DEUX ENTRÉES SPÉCIFIQUES

- Classe 1 (PS/MS/GS) l'entrée se fera **rue du Général Estienne**
- Classe 2 (GS/CP/CE1) et classe 3 (CE2/CM1/CM2) l'entrée se fera **rue des écoles**.

Il est demandé aux élèves des classes 2 et 3 de se regrouper par groupe classe et donc de limiter les brassages entre élèves de classes différentes.



RÉCRÉATION

Les récréations sont organisées en gardant les groupes des classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

CANTINE - GARDERIE

Les parents doivent se rapprocher de la commune pour les inscriptions à la cantine et à la garderie.

GESTES BARRIÈRES QUI POURRONT ÊTRE APPLIQUÉS

Nettoyage des mains

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- après les récréations ;
- avant et après être allé aux toilettes ;
- dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

L'utilisation d'une solution hydroalcoolique à l'école peut être envisagée sous la surveillance d'un adulte, mais le lavage des mains au savon sera privilégié.

Aération

Une aération des salles de classe, d'au moins 15 minutes, doit avoir lieu au minimum toutes les deux heures.

Port du masque

- Pour les adultes, le port d'un masque « grand public » est obligatoire tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Pour les élèves de maternelle, il est à proscrire.
- Pour les élèves de l'école élémentaire (à partir du CP), le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.).

Distanciation physique

À l'école maternelle, la distanciation physique ne s'impose pas entre les élèves.

À l'école élémentaire, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes.

Nettoyage des bâtiments

Le lavage des bâtiments se fera le soir : les grandes surfaces (tables, bureaux) et espaces communs (comme les poignées des portes).

Matériel

Les élèves doivent avoir impérativement leur matériel.

Les élèves doivent également avoir une bouteille d'eau, ils ne pourront pas boire au robinet.

VIGILANCE DES PARENTS ET DES ENSEIGNANTS

Parents

Nettoyage des mains avant le départ pour l'école et dès l'arrivée à la maison.

Prise de la température de l'enfant avant le départ pour l'école et au retour à la maison.

Si des symptômes apparaissent ou une suspicion de symptômes, l'enfant ne peut être envoyé à l'école et l'école doit être prévenue.

Enseignants

L'enseignant se réserve le droit de prendre la température d'un élève.